

Conseil Municipal du 05 octobre 2021

Extrait du registre des Délibérations

Saint-André
LEZ-LILLE

D – 2-1 /2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le deux juillet, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints ; Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Didier PARSY Esteban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, Conseillers Municipaux ;

Ont donné procuration :

Marie MARCHAND	à	Pascal THIBAUT
Lydie YAP	à	Joséphine FARINEAUX
Delphine MIZSTAL	à	Jean Pierre EURIN
Serge GOSTIJANOVIC	à	Elisabeth MASSE
Carmen GONZALEZ RUIZ	à	Claude WASILKOWSKI
Louis CRUCHET	à	Danielle SENECHAL
Isabelle COLNENNE	à	Esteban GARCIA
Déborah ANDRE	à	Patricia DUVAUX
Charlotte BERTHELOT	à	Cyprien RICHER

Secrétaire de Séance : Sébastien LEBLANC

Rapport de Madame le Maire :

Vu le CGCT articles L 2122-1, L 2122-2, L2122-7-2 ;

Vu la délibération n°3 du 04 juillet 2020, fixant à 9 le nombre des adjoints ;

Vu la délibération n°4 du 04 juillet 2020, relative à l'élection des adjoints au Maire et à l'ordre du tableau des adjoints en résultant ;

Vu la démission de Monsieur Olivier LECOINTE de son poste d'adjoint en date du 25 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Nord en date du 29 septembre 2021 portant acceptation de la démission de Monsieur Olivier LECOINTE de ses fonctions d'adjoint au Maire de la commune de Saint-André lez Lille ;

Conseil Municipal

◆◆◆

Election du 9^{ème}
Adjoint au Maire

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

Au préalable, il est rappelé les règles de l'article L 2122-7 :

*« L'Adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »*

Il est donc procédé à l'élection du 9ème adjoint au Maire.

Les candidatures suivantes ont été proposées :

- 1- Laurent GOVAERT
- 2- Cyprien RICHER

Après avoir satisfait aux obligations du scrutin, il a été constaté :

nombre de votes pour Monsieur GOVAERT :	24
nombre de votes pour Monsieur RICHER :	8
nombre de votes blancs :	1
nombres de suffrages exprimés :	32
majorité absolue :	17

La candidature de Laurent GOVAERT a obtenu 24 voix, soit la majorité absolue. Ce dernier a été proclamé 9ème adjoint et a été immédiatement installé.

Le tableau des adjoints au Maire est modifié comme suit :

- 1) Jean Pierre EURIN
- 2) Pascale LAHOUSTE
- 3) Joséphine FARINEAUX
- 4) Nicolas LE NEINDRE
- 5) Claude WASILKOWSKI
- 6) Pascal THIBAUT
- 7) Danièle SENECHAL
- 8) Michel HUYLEBROECK
- 9) Laurent GOVAERT



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,


Elisabeth MASSE